

Le parcours individualisé de formation – les allègements

Les objectifs : Instruire toute demande d'allègement, d'aménagement, de dispense de formation, de parcours post-vae, de parcours de formation individualisé concernant l'ensemble des formations de guide ou moniteur de plongée

Mise en œuvre des propositions

Les propositions d'allègement sont prises en compte dans la construction du programme personnalisé.

Recours : Toute demande de recours doit être adressée à la direction d'ANODIA/AQUADOMIA

Principe d'allègement : Les allègements de formation n'ont aucun caractère d'automatisme et doivent donc faire l'objet d'un examen par votre formateur, au plus tard un mois avant le début de la formation.

Les allègements ne dispensent pas le candidat de la certification.

Modalités de dépôt des demandes : Toute demande doit être adressée par écrit au la direction d'ANODIA/AQUADOMIA